

Qui doit posséder la pharmacie : la finance ou le pharmacien ?

Compte Test - 2026-02-28 09:38:26 - Vu sur pharmacie.ma

Depuis la publication des recommandations du Conseil de la concurrence sur la distribution pharmaceutique, la profession est entrée dans une zone de turbulence. Non pas parce qu'elle découvrirait sa fragilité économique – les pharmaciens la vivent chaque jour – mais parce que, pour la première fois, l'officine semble analysée d'abord comme un marché à réformer, et non comme un pilier sanitaire à consolider. Le diagnostic posé est sévère : un réseau dense, fragmenté et économiquement sous tension. En moins de dix ans, le Maroc est passé d'environ 9 000 à plus de 14 000 pharmacies, alors que la population n'a progressé que de 8%. On compte aujourd'hui près de 2 600 habitants par officine, un ratio nettement inférieur aux seuils d'équilibre observés dans de nombreux pays. Cette surdensité crée mécaniquement une baisse du chiffre d'affaires moyen et fragilise la viabilité de nombreuses pharmacies. À cette pression démographique s'ajoutent les baisses successives des prix des médicaments, en particulier dans la tranche T11, qui érodent des revenus reposant presque exclusivement sur la marge réglementée. Autrement dit, le pharmacien marocain reste payé pour le produit qu'il délivre, non pour l'acte de santé qu'il accomplit. D'autres dysfonctionnements aggravent la situation : non-respect du circuit légal de distribution, concurrence de certains établissements de soins sur des segments relevant normalement de l'officine, multiplication des références génériques qui alourdissent les coûts de stockage en l'absence de droit de substitution. Autant de facteurs qui mettent sous pression un modèle déjà fragilisé. Face à ce constat, les propositions du Conseil de la concurrence s'articulent autour de cinq axes : régulation de l'implantation, diversification de la rémunération par les actes pharmaceutiques, mécanismes de soutien financier, étude d'impact sur les prix et ouverture progressive du capital. Sur les quatre premiers points, le débat est non seulement possible, mais nécessaire. La profession réclame depuis longtemps une régulation démographique fondée sur des critères sanitaires, une rémunération des services pharmaceutiques (suivi des maladies chroniques, éducation thérapeutique).